



14ème législature

Question N° : 87446	De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >élèves	Analyse > réussite. CESE. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 25/08/2015 Réponse publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2821		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réussite à l'école et notamment sur le renforcement de la formation. Suite à la parution du rapport de mai 2015 « une école de la réussite pour tous », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise d' « institutionnaliser l'analyse de pratique ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Résultat de larges enquêtes conduites sur tout le territoire sur les fragilités du système scolaire actuel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Une école de la réussite pour tous » relève dans leur diversité les freins qui nuisent à la réussite de tous les élèves mais souligne également les nombreuses initiatives et énergies dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les trois principes qui structurent les préconisations de l'avis – une école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives – sont au cœur du projet que porte la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a profondément réformé la formation des enseignants en créant les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui ont pour mission d'organiser la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation, de contribuer à la formation continue de ceux-ci et d'être à la fois des acteurs de la pédagogie numérique et de l'innovation pédagogique. Depuis leur ouverture le 1er septembre 2013, les ESPE mettent en œuvre un cursus de formation initiale professionnalisant fondé sur une approche intégrée des savoirs à enseigner et des savoirs essentiels pour enseigner que sont la didactique et la pédagogie. Cette intégration repose sur une collaboration étroite entre le monde universitaire et le monde scolaire, tant au niveau des instances de gouvernance que des équipes de formateurs des ESPE, notamment au niveau du binôme de tuteurs qui accompagne chaque étudiant en seconde année de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) selon le modèle pédagogique de l'alternance. Dans ce cadre, le travail mené sur la compétence 14 du référentiel des métiers de l'enseignement et de l'éducation « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » appelle à une réflexion sur sa pratique - seul et entre pairs - et à réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Au cœur du tronc commun, les contenus de formation relatifs au développement de la compétence "Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques" concernent en grande partie la dimension relationnelle du métier (réflexion sur l'attitude de l'enseignant ou du personnel d'éducation, sur sa capacité à instaurer un climat propice aux apprentissages et au respect des valeurs évoquées dans le premier item du référentiel). Ces thématiques nécessitent

un lien étroit à la pratique : mise en situation et analyses de pratiques. La rénovation de la formation initiale n'est que la première étape de ce processus qui se poursuit par le chantier de la formation continue, supérieur par le nombre d'enseignants potentiellement concernés. La toute première mesure envisagée par le ministère – parce qu'elle conditionne les suivantes – consiste dans la reconnaissance du métier de formateur avec la création d'un statut et d'une certification de formateur académique pour le second degré et avec la publication d'un référentiel posant les compétences professionnelles du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs. Pour préparer l'admissibilité, le candidat bénéficie d'un accompagnement dans le cadre des modules de formation proposés en académie qui s'attache à fournir des ressources, et à intégrer des visites de classes suivies de temps d'échanges sur les pratiques. L'une des épreuves d'admission de ces certifications consiste en une analyse de pratique professionnelle. La deuxième épreuve d'admission, le mémoire professionnel, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Le jury apprécie entre autre la capacité du candidat à analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels. L'élaboration du mémoire prend appui sur un accompagnement collégial dans le cadre des modules spécifiques du plan académique de formation et sur des entretiens conseils avec un enseignant de l'ESPE, et un formateur académique. Depuis 2015, dans le cadre du plan national de formation, le ministère entend déployer un important volet d'action en direction de la « formation des formateurs », pour induire la transformation des pratiques pédagogiques et pour accompagner les équipes pédagogiques engagées dans les grands chantiers de la refondation de l'école sur le terrain. Le référentiel des compétences du formateur publié au BO no 30 du 23 juillet 2015 dans sa partie « Observer - Analyser – Evaluer » institutionnalise l'observation et l'analyse des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques. Pour développer l'ingénierie de formation professionnelle des formateurs, la chaire UNESCO « Former les enseignants au XXIème siècle » (IFE-ENS de Lyon) développe l'utilisation de la vidéo formation pour analyser les pratiques. L'Institut Français de l'Education offre sur la plateforme « Néopass » des ressources réalisées à partir de travaux de recherche fondés sur l'observation du travail réel des enseignants et son analyse. Par ailleurs, il importe de souligner que les formations statutaires des personnels d'encadrement élaborées par l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche intègrent depuis de nombreuses années des modules utilisant l'analyse de pratiques professionnelles.